

LETTRE D'INFORMATION HEBDOMADAIRE N° 376

Lettre du lundi 23 mars 2020

L'EDITO

Le temps n'est pas aux polémiques politiciennes mais à l'action !

Disons le tout net, les misérables attaques politiciennes – heureusement peu nombreuses - auxquelles nous avons pu assister sur des plateaux de télévision, n'honorent pas ceux qui s'y livrent.

Bien sûr, la crise passée, viendra le temps du débat et des interrogations sur la façon dont elle a été gérée, sur son anticipation, sur les moyens mis – ou non – en œuvre.

Mais aujourd'hui, pour l'immense majorité de nos concitoyens confinés chez eux, les interrogations portent sur leur santé et celle de leurs proches, ou sur l'organisation de la vie de tous les jours, surtout s'ils ont des enfants.

Pour les chefs d'entreprise- et leurs salariés ces inquiétudes s'ajoutent à celles, très légitimes, qu'ils ont pour leur entreprise ou leur emploi.

Rendons cette justice au gouvernement d'avoir su très vite dégager des moyens budgétaires sans précédent. Gérald Darmanin en a d'ailleurs annoncé d'autres ce dimanche matin avec un nouveau report des cotisations sociales à échéance du 5 avril. Le ministre a aussi indiqué que les remboursements par l'État des crédits d'impôts sur les sociétés et de TVA seront accélérés.

Saluons également la décision, sans précédent elle aussi, de la Commission européenne vendredi de suspendre les règles de discipline budgétaire pour lutter plus efficacement contre les conséquences économiques de la crise sanitaire. Au même moment la Banque centrale européenne annonçait un programme de rachat d'actifs historique de 750 milliards d'euros.

Ces deux décisions historiques revêtent une dimension existentielle en mettant le Vieux Continent à l'abri, au moins pour un temps, d'une nouvelle crise potentiellement mortelle de l'euro.

Relevons enfin le sens de la responsabilité du Parlement qui a su, dans des conditions sans pareil, faire confiance au Gouvernement en lui accordant des pouvoirs exceptionnels sans pour autant céder sur son rôle fondamental de contrôle de l'exécutif.

Notre rôle à la FEDOM, en liaison avec le Gouvernement avec lequel nous avons des contacts quotidiens, consiste à veiller à ce que l'intensité et la mise en œuvre de ces dispositifs d'accompagnement sont bien les mêmes partout, quel que soit le statut du territoire.

Si les mesures sont en effet d'application directe dans les Dom, il n'en est pas de même à ce stade dans certaines Com, notamment celles du Pacifique.



Notre rôle consiste aussi à vous relayer et à vous rendre compte de tous ces contacts et des avancées des dossiers

Et puis, parce que nous sommes des optimistes de l'action, nous travaillons déjà aux mesures nécessaires, en sortie de crise, pour le redémarrage et la compétitivité de nos entreprises et de nos économies. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Bon courage à vous tous chers entrepreneurs.

FLASH SPECIAL

Communiqué de presse : CORONAVIRUS / La FEDOM met en place un questionnaire en direction des entreprises des Outre-mer

La crise sanitaire sans précédent qui touche actuellement le territoire Français **impacte fortement le tissu économique des outre-mer, déjà fragile en raison de ses spécificités** (insularité, éloignement, étroitesse des marchés, etc.).

Afin d'accompagner au mieux les entreprises ultramarines, organiser la sauvegarde des économies d'outre-mer, et préparer la relance, **la FEDOM a mis en place un questionnaire destiné aux entreprises des outre-mer qui pourront par ce biais, faire rapidement remonter leurs problématiques** (baisse de chiffre d'affaires, secteur impacté, efficacité des mesures annoncées, besoins concrets en terme d'accompagnement, mesures préconisées, etc.).

Afin que cette étude d'impact soit la plus juste et la plus utile, nous vous remercions d'en diffuser le lien d'accès : <https://eyeconsulting.typeform.com/to/ulBAoc>

Toute l'équipe de la FEDOM est mobilisée auprès des entreprises ultramarines afin de les aider à gérer cette crise sanitaire majeure.

FOCUS SUR...

L'adoption des projets de loi sur les mesures d'urgence et de la loi de finance rectificative pour 2020

Dimanche 22 mars 2020, le Parlement a **adopté définitivement** le projet de loi ordinaire relatif aux mesures d'urgence liées à la crise du Coronavirus-COVID19.

Ce texte inédit donne au Gouvernement des pouvoirs exceptionnels afin :

- D'organiser le report du second tour des élections municipales, communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon ;
- D'instaurer un dispositif d'état d'urgence sanitaire ;
- De détailler les mesures d'urgence économique et d'adaptation à la lutte contre l'épidémie.

[Lire l'intégralité de la synthèse en PJ du courriel.](#)

En outre, le Parlement a adopté le 20 mars le projet de loi de finance rectificative pour 2020 qui a deux

objectifs principaux :

1. **Permettre la mise en place d'une garantie exceptionnelle et inédite de l'État** dans la limite de 300 milliards d€, pour tous les nouveaux prêts octroyés par des établissements de crédits entre le 1er mars et le 31 décembre 2020 à des entreprises immatriculées en France. Bpifrance sera chargé par l'État d'émettre et de gérer ces garanties en son nom et dans les conditions fixées par une convention.

o A noter que la garantie ne pourra s'appliquer qu'à certaines conditions de prêts (qui seront détaillées par arrêté du ministre de l'économie) parmi lesquelles : le prêt doit comporter un différé d'amortissement de 1 an minimum et la possibilité, laissée à la discrétion du seul emprunteur, d'amortir le prêt sur une période additionnelle de 5 ans, ou encore le fait de ne prendre aucune autre sûreté ou garantie et de ne pas s'accompagner d'une réduction des concours apportés par l'établissement prêteur à l'entreprise concernée par rapport au niveau qui était le leur le 16 mars 2020.

o Par ailleurs, afin de répondre à une demande potentiellement nombreuse et urgente, la loi de finance rectificative prévoit que les crédits accordés à des entreprises de plus de 4 999 salariés ou dont le chiffre d'affaire dépasse 1,5 milliard d'euros devront faire l'objet d'une décision d'octroi, au cas par cas, par arrêté du ministre de l'économie. Pour toutes les autres entreprises, les crédits octroyés bénéficieront de la garantie de l'Etat dès lors qu'ils rempliront les conditions du cahier des charges et sur simple notification à Bpifrance. Par ailleurs, dans le but d'assurer un bon alignement d'intérêt entre l'Etat et les prêteurs et afin de protéger les finances publiques, la loi de finance rectificative prévoit que les caractéristiques de la garantie, qui seront elles aussi fixées par arrêté, assurent notamment que la garantie est rémunérée, ne peut couvrir la totalité du prêt garanti, n'est acquise qu'après un délai de carence, et qu'elle ne peut pas bénéficier à des entreprises faisant l'objet d'une procédure collective (sauvegardes, redressement judiciaire et liquidation).

2. **Prévoir les ouvertures de crédits nécessaires pour financer les deux principales mesures du plan d'urgence économique :**

o Le dispositif d'assouplissement du chômage partiel (dans la limite de 4,5 smic) qui se traduit par l'ouverture de 5,5 Mds d'euros en AE et CP;

o le dispositif dit "fond de solidarité" qui consiste en une aide budgétaire pour les entreprises dont le CA est inférieur à 1 million d'euros qui pâtissent le plus des mesures de confinement, financée pour les trois quarts par l'Etat et pour un quart pour les régions.

DU CÔTÉ DU GOUVERNEMENT

Les vols entre la métropole et les départements D'Outre-mer interdit à compter de ce lundi 0 heure

Un Arrêté du 21 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 et publié au JO ce dimanche 22 mars, interdit jusqu'au 15 avril les déplacements aériens à destination de la Martinique, Mayotte, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Saint Martin et Saint-Barthélemy.

Par dérogation restent autorisés les déplacements :

- Pour motif *impérieux d'ordre personnel ou familial*
- Pour motif de *santé relevant de l'urgence*
- Pour motif professionnel *ne pouvant être différé*".

Précisions du ministère des Outre-mer

Le ministère des Outre-mer précise que cette mesure "*ne fait pas obstacle au retour dans l'Hexagone des touristes partis en outre-mer, ni de résidents ultramarins qui étaient partis pour un court séjour dans l'hexagone et n'auraient pas de solution pour y rester*".

"Le gouvernement a également demandé aux compagnies aériennes de rester mobilisées pour assurer une continuité minimale des liaisons aériennes avec les territoires ultramarins", ajoute le ministère des Outre-mer.

Coronavirus : le gouvernement veut gagner la bataille de l'outre-mer

À des milliers de kilomètres de l'Hexagone, des îles résistent encore et toujours au Covid-19. Saint-Pierre-et-Miquelon (océan Atlantique) et Wallis-et-Futuna (océan Pacifique) sont aujourd'hui les seuls territoires français à ne pas compter de cas de contamination. Les dix autres territoires d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Réunion, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et les Terres australes et antarctiques françaises) sont quant à eux touchés par le virus, mais dans une moindre mesure qu'en métropole : un peu plus de cent cas au total y ont été relevés. La Nouvelle-Calédonie, par exemple, était épargnée jusqu'à ce qu'un couple en voyage de noces ne soit testé positif mercredi matin...

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/coronavirus-le-gouvernement-veut-gagner-la-bataille-de-l-outre-mer-20200320>

Marchés publics : l'administration assouplit les obligations des entreprises touchées par la crise

Alors que plusieurs entreprises titulaires de marchés publics seront dans l'incapacité de remplir leurs engagements contractuels du fait de la crise sanitaire, la direction des affaires juridiques de Bercy vient de publier une note sur les conditions d'application de la "force majeure" aux contrats en cours.

<https://www.acteurspublics.fr/articles/marchés-publics-ladministration-assouplit-les-obligations-des-entreprises-touchees-par-la-crise>

Etat d'urgence sanitaire, libertés individuelles, municipales : ce que contient le projet de loi d'urgence face au coronavirus

Selon la version du projet de loi, le texte permet de mettre en place un « état d'urgence sanitaire », notamment des mesures « limitant la liberté d'aller et venir, la liberté d'entreprendre et la liberté de réunion et permettant de procéder aux réquisitions de tout biens et services nécessaires » afin de lutter contre le coronavirus.

<https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/document-etat-d-urgence-sanitaire-libertes-individuelles-municipales-ce-que>

Bruno Le Maire a précisé son plan d'urgence économique

Face à l'épidémie du Coronavirus COVID-19, le gouvernement a mis en place des mesures de soutien immédiates aux entreprises:

1. Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs);
2. Dans les situations les plus difficiles, des remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes;
3. Le report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté;
4. Une aide de 1500 euros pour les plus petites entreprises, les indépendants et microentreprises des secteurs les plus touchés grâce au fonds de solidarité financé par l'Etat et les Régions;
5. La mobilisation de l'Etat à hauteur de 300 milliards d'euros pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie;
6. Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires;
7. Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé ;
8. L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises;
9. La reconnaissance par l'Etat et les collectivités locales du Coronavirus comme un cas de force majeure pour leurs marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'Etat et des collectivités locales, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.

<https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Coronavirus-MINEFI-10032020.pdf>

Coronavirus : l'État ouvre une ligne de crédit de 13,4 milliards de Fcfp aux collectivités du Pacifique

Alors que la crise sanitaire du Covid-19 mute en crise économique et financière, l'État, par l'intermédiaire de l'Institut d'émission d'Outre-mer (IEOM), annonce qu'il va soutenir les entreprises renforçant la liquidité des banques. Ainsi, un appel d'offres auprès des banques des collectivités du Pacifique sera lancé le 23 mars, qui permettra de leur allouer une somme globale de 13,4 milliards de Fcfp, en assouplissant également les conditions de garantie.

<https://www.radio1.pf/coronavirus-letat-ouvre-une-ligne-de-credit-de-134-milliards-de-fcfp-aux-collectivites-du-pacifique/>

DU CÔTÉ DES COLLECTIVITES

Pénurie d'eau en pleine crise de coronavirus : le préfet prend la main dans 6 communes de Guadeloupe

Le préfet de la région Guadeloupe a pris un arrêté, dans la soirée du mercredi 18 mars 2020, pour se substituer aux maires de 6 communes, du périmètre du SIAEAG. Objectif : remédier aux problèmes de distribution d'eau du robinet, qui durent depuis plusieurs mois.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/guadeloupe/penurie-eau-pleine-crise-coronavirus-prefet-prend-main-6-communes-guadeloupe-814152.html>

Municipales 2020 : que faut-il retenir du premier tour dans les Outre-mer ?

Le premier tour des élections municipales dans les Outre-mer a été marqué, comme dans l'Hexagone, par une forte abstention. En Nouvelle-Calédonie, Sonia Lagarde reste maire de Nouméa avec 63.9% des voix. A la Réunion, Ericka Bareigts est arrivée en tête à Saint-Denis. A Mayotte, le taux de participation a été élevé (près de 70%). C'est deux points de plus qu'en 2014. En Guyane, la maire sortante de Cayenne l'emporte avec 60.5% des voix, de même pour la maire sortante de Saint-Laurent du Maroni qui l'emporte avec 52.2% des voix. En Guadeloupe, il est à noter peu de victoires dès le premier tour à l'exception des communes de Baie-Mahault et des Abymes. Pour la Martinique, à l'inverse, de nombreux maires sortants ont été réélus (24 maires réélus). Enfin pour la Polynésie à noter la victoire du Président Fritch dans la commune de Pirae avec 64.4% des voix.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/municipales-2020-que-faut-il-retenir-du-premier-tour-outre-mer-synthese-811786.html>

Nouvelle-Calédonie : 4 milliards de Francs Pacifique de remboursement de taxes à l'importation

Le membre du Gouvernement en charge de l'économie et des mesures de relance, Christopher Gygès, a signé, le 18 mars, deux conventions avec les directeurs des banques BCI et BNC. Quatre milliards de francs pacifique (soit 33,3 millions d'euros) vont être remboursés à 1100 entreprises calédoniennes sous les deux semaines à venir.

<http://outremers360.com/economie/economie-nouvelle-caledonie-4-milliards-de-francs-pacifique-de-remboursement-de-taxes-a-limportation/>

COVID-19: la Collectivité Territoriale de Guyane s'oriente vers la création d'un fonds d'urgence pour les TPE

Le 2^e vice-président, Denis Burlot, a entendu les difficultés engendrées par cette crise pour les entreprises (baisse du chiffre d'affaires, perte d'exploitation, maintien des frais de structures). La Collectivité Territoriale de Guyane s'oriente vers la création d'un fonds d'urgence afin de renforcer la trésorerie des TPE (notamment dans les secteurs les plus impactés) sous la forme de prêt.

<http://outremers360.com/economie/covid-19-la-collectivite-territoriale-de-guyane-sorienter-vers-la-creation-dun-fonds-durgence-pour-les-tpe/>

La Région Réunion débloque une cinquantaine de millions d'euros pour accompagner les entreprises locales

Au niveau des aides apportées par la Région, cette dernière interviendra à trois niveaux. Comme lors de la crise des gilets jaunes, la Pyramide inversée débloquera, dans le cadre d'un fonds régional, une aide d'urgence qui pourra aller jusqu'à 4 000 euros pour les très petites entreprises locales. Une mesure qui concernerait "près de 20 000 entreprises" explique Didier Robert. Deuxième mesure et toujours en complément de l'aide nationale, la mise en place d'une garantie auprès des entreprises pour faciliter leurs démarches avec leurs partenaires bancaires. Enfin, dernière annonce faite par Didier Robert, un fonds de restructuration de 25 millions d'euros que la Région souhaite mettre en place.

https://www.zinfos974.com/La-Region-Reunion-debloque-une-cinquantaine-de-millions-d-euros-pour-accompagner-les-entreprises-locales_a151133.html

Covid-19 : les nouvelles mesures et annonces de la Nouvelle-Calédonie

Fermeture des écoles, interdiction des rassemblements, restriction des transports, plus d'admission d'étrangers... Alors que la Nouvelle-Calédonie compte deux premiers cas de Coronavirus, le gouvernement et le haut-commissaire ont détaillé toute une panoplie de mesures.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/nouvelle-caledonie-face-au-coronavirus-813744.html>

Coronavirus : de nouvelles mesures sanitaires en Polynésie Française

Le Haut-commissaire Dominique Sorain et le Président de la Polynésie française, Edouard Fritch, ont annoncé que des nouvelles mesures étaient prises pour lutter contre le coronavirus. Parmi elles, la fermeture des établissements scolaires et universitaires, l'interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes, la limitation de la capacité d'accueil à 50% dans les établissements recevant du public.

<https://www.presidence.pf/coronavirus-declarations-du-haut-commissaire-et-du-president-2/>

Polynésie Française : le Pays présente un « plan de sauvegarde de l'économie »

L'essentiel du plan est donc tourné vers les entreprises. Paiement accéléré des dettes de l'administration, moratoire sur certains impôts (IS, IT, patentes) et sur les cotisations patronales, rééchelonnement de dettes sans pénalités (la mesure doit être confirmée par les banques), exonération de taxes ou encore refonte des CAE-CSE pour les adapter à la crise... Une liste qui, sans surprise, commence et se termine par un appel à la solidarité nationale : le Pays demande à Paris l'application de certaines des mesures métropolitaines économiques d'urgence au fenua, ainsi qu'une première avance de trésorerie de 10 milliards de francs.

<https://www.radio1.pf/le-pays-presente-un-plan-de-sauvegarde-de-leconomie-sans-confinement-pour-linstant/>

Coronavirus : les régions françaises mobilisent 250 millions d'euros

Les régions vont participer « à hauteur de 250 millions d'euros » au Fonds national de solidarité pour aider les entreprises à faire face aux conséquences de la crise sanitaire, indique mardi 17 mars 2020 l'association Régions de France. Les modalités d'intervention de ce fonds « sont en cours de finalisation » avec les services du ministère de l'Économie. « Elles permettront d'accorder très rapidement une première aide d'urgence de 1 500 euros, qui sera suivie d'une deuxième vague d'aides plus ciblées », précise Régions de France.

<https://www.weka.fr/actualite/finances-locales/article/coronavirus-les-regions-mobilisent-250-millions-d-euros-97902/>

Covid-19: L'île de Saint-Barth se confine, un arrêté interdit « l'émission de bruits excessifs »

Dans les Antilles, l'île de Saint-Barthélemy se confine en raison de l'épidémie de Covid-19. Comme le reste de la France. Mais les habitants doivent se confiner en silence : le président de la collectivité a pris un arrêté interdisant « l'émission de bruits excessifs ». Comme tous les Français, les 10 000 habitants de Saint-Barthélemy, petite île des Antilles françaises, sont confinés chez eux depuis lundi en raison de l'épidémie de Covid-19. Mais ils doivent le faire en silence. Mercredi, le président de cette Collectivité d'outre-mer, Bruno Magras, a ajouté aux directives nationales un arrêté interdisant l'émission de bruits excessifs, notamment pour faire arrêter les nombreux chantiers en cours, jugés trop bruyants. L'île a recensé cinq cas de Covid-19 depuis le début de l'épidémie, dont trois sont désormais guéris et deux actuellement soignés à domicile. (Outremers360)

DU COTE DE L'UNION EUROPEENNE

Coronavirus : la Banque centrale européenne lance un plan d'urgence historique pour calmer les marchés

Face au spectre d'une nouvelle crise de la zone euro, la BCE annonce des rachats de titres pour 750 milliards d'euros, un niveau inédit.

https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/03/19/coronavirus-la-banque-centrale-europeenne-lance-un-plan-d-urgence-historique-pour-calmer-les-marches_6033613_3234.html

Coronavirus : ce qu'a décidé l'Union européenne pour les régions françaises dont l'outre-mer

L'Union européenne vient de prendre la décision, le 18 mars, de débloquer pour le soutien de l'activité économique de 37Md€ dont 8Md€ sont débloqués immédiatement. Pour les régions françaises, ce sont 312 M€ qui devraient être immédiatement être disponibles au titre des reliquats des fonds existants. Afin de mobiliser rapidement ces 37 Md€, la Commission a décidé de renoncer à l'obligation – qui s'appliquait cette année – de réclamer aux Etats le remboursement des préfinancements non dépensés au titre du Fonds



européen de développement régional (FEDER), du Fonds social européen (FSE), du Fonds de cohésion et du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) jusqu'à la clôture des programmes.

<https://www.interentreprises.com/coronavirus-ce-qua-decide-lunion-europeenne-pour-les-regions-francaises-dont-loutre-mer/>

VIE DE LA FEDOM

Crise du COVID-19 : la FEDOM et EURODOM créent un comité de crise

Dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons, nous avons décidé de mettre en place un comité de crise EURODOM/FEDOM afin d'assurer une concertation entre nos deux structures et la meilleure coordination des messages envoyés aux autorités nationales quant aux mesures d'urgence à engager face aux difficultés provoquées par les mesures de confinement généralisées. Nous espérons ainsi contribuer, par une concertation et une action collective, à réduire les conséquences dans nos régions de la crise économique et sociale vers laquelle on se dirige.

L'outil d'évaluation FEDOM des délais de paiement est toujours en place

La FEDOM a mis en place depuis quelques mois un outil innovant permettant l'évaluation en ligne des délais de paiement des factures des entreprises par les acheteurs publics. Son objectif : quantifier le volume des créances dues et les délais moyens de paiement réels. Les résultats obtenus nous permettront de dresser une cartographie de la dette réelle à l'égard des entreprises par territoire, par collectivité et par type d'acheteur. Cet outil mis en place par les équipes techniques de la FEDOM ne sera pleinement efficace que s'il est renseigné par un maximum d'entreprises; merci à tous de prendre le temps de le relayer à toutes les entreprises que vous connaissez.

Accéder au logiciel : <https://delaispaiements.fedom.org/>

Agenda de la FEDOM

Crise du coronavirus oblige, l'agenda de la FEDOM sera impacté : les nouvelles dates de l'Assemblée générale et des Assises économiques des outre-mer (qui seront vraisemblablement reportées) vous seront communiquées dès que nous le pourrions.

L'Assemblée Générale de la FEDOM est toujours maintenue au Mercredi 3 juin 2020 de 8H30 à 14H00. Toutefois le Bureau de la FEDOM décidera dans les tous prochains jours de son maintien ou de son report.

La FEDOM recherche un/e Responsable des affaires administratives

Dans le cadre d'un remplacement de congé parental, la Fédération des entreprises des Outre-mer recherche un(e) Responsable des affaires administratives ayant la charge de missions administratives, financières et de communication.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos candidatures.

LA FEDOM DANS LA PRESSE

Covid-19 : la Fedom se mobilise pour accompagner les entreprises ultramarines durant cette crise du coronavirus

La Fédération des Entreprises d'Outre-mer a décidé de mettre en place un questionnaire visant à évaluer l'impact du coronavirus sur les chiffres d'affaires des entreprises ultramarines. Elle servira également de relai entre le Ministère des Outre-mer et ses adhérents.

<http://outremers360.com/economie/covid-19-la-fedom-se-mobilise-pour-accompagner-les-entreprises-ultramarines-durant-cette-crise-du-coronavirus/>

La FEDOM met en place un questionnaire en direction des entreprises des Outre-mer

La crise sanitaire sans précédent qui touche actuellement le territoire Français impacte fortement le tissu économique des outre-mer, déjà fragile en raison de ses spécificités (insularité, éloignement, étroitesse des marchés, etc.). Afin d'accompagner au mieux les entreprises ultramarines, organiser la sauvegarde des économies d'outre-mer, et préparer la relance, la FEDOM a mis en place un questionnaire destiné aux entreprises des outre-mer qui pourront par ce biais, faire rapidement remonter leurs problématiques.

<https://www.clicanoo.re/Economie/Article/2020/03/18/La-FEDOM-met-en-place-un-questionnaire-en-direction-des-entreprises-des>

<https://lejournaldemayotte.yt/2020/03/19/la-fedom-met-en-place-un-questionnaire-en-direction-des-entreprises-des-outre-mer/>

VIE DES ADHERENTS

Covid-19 : "Il faut un plan Marshall pour le transport aérien français",

La plupart des vols s'arrêteront cette semaine et une grande partie du personnel des compagnies aériennes sera en chômage technique.

Interrogé par La Tribune, Pascal de Izaguirre, PDG de Corsair considère les mois d'avril et de mai comme "morts", et n'est pas sûr que le trafic reparte en juin. Et si tel était le cas, "la demande repartira très lentement" prévient-il, en prédisant que la clientèle loisirs "ne va se bousculer pour prendre l'avion cet été pour partir en vacances à l'étranger" et que le marché de la clientèle affaires "ne repartira pas avant octobre".

Ces prévisions sont plus pessimistes que celles des autorités françaises qui tablent sur une reprise en mai, une montée en puissance en juin et un retour à la normale des opérations en juillet.

Face à un tel choc, la plupart des compagnies aériennes qui desservent les Outre-mer risquent de se retrouver en grande difficulté de trésorerie et demandent une aide à l'Etat français.

Le PDG de Corsair estime en effet que le report de charges n'est pas suffisant et qu'il faut des aides pour toutes les compagnies aériennes, sous forme de recapitalisation ou de prêts. Il demande également qu'une exonération des taxes spécifiques au transport aérien pendant six à douze mois. *"Il faut un plan Marshall pour le transport aérien français"*, indique-t-il.

Le PDG de Corsair s'insurge par ailleurs contre les recommandations de Bruxelles sur les droits de passagers en cas d'annulation des vols en raison de la pandémie de coronavirus. Plutôt que de proposer un remboursement, les compagnies demandaient la possibilité de proposer un report du voyage, une nouvelle réservation ou un avoir. Mais la Commission européenne a indiqué que les passagers pouvaient choisir entre le remboursement du prix du billet ou un réacheminement vers leur destination finale ultérieurement.

"Si les compagnies doivent rembourser, la sortie de cash les mettrait à terre", fait valoir Pascal de Izaguirre. Cette inquiétude sur la « sortie de crise » est partagée par le PDG d'Air Tahiti Nui, Michel Monvoisin qui estime que face à ses concurrents américains « gorgés de cash » la situation de sa compagnie sera délicate.

Reports ou annulations : Air Austral assouplit encore ses mesures commerciales

Tous les passagers en possession d'un billet Air Austral émis avant le 31 mai 2020 inclus et ce pour un voyage prévu avant le 30 septembre 2020 inclus ont la possibilité de reporter leur voyage dans la limite de validité d'un an à compter de l'émission de leur billet selon certaines conditions.

<https://www.clicanoo.re/Economie/Article/2020/03/19/Reports-ou-annulations-Air-Austral-assouplit-encore-ses-mesures>

Air Tahiti à l'arrêt à partir de dimanche 22 mars

Afin de préserver les populations des îles et les personnels des risques de propagation du virus covid-19 et en accord avec le Pays, l'ensemble des vols réguliers de/vers les îles est suspendu à compter de dimanche 22 mars 2020 au soir, jusqu'à nouvel ordre. Passé ce weekend, Air Tahiti mettra ses appareils à disposition du Pays pour éventuellement réaliser les vols indispensables.

<https://www.radio1.pf/air-tahiti-a-larret-a-partir-de-dimanche-soir/>

Nouvelle-Calédonie : les organisations patronales demandent 30 milliards de francs pacifique d'aide à l'Etat

Les responsables patronaux du Medef, de l'U2P et de la CGPME tirent la sonnette d'alarme. Déjà particulièrement affaiblies par la crise économique, les entreprises calédoniennes ont peur de voir la situation se dégrader avec l'arrivée du covid-19.

<http://outremers360.com/economie/nouvelle-caledonie-les-organisatins-patronales-demandent-30-milliards-de-francs-pacifique-daide-a-letat/>

Coronavirus : Air Tahiti Nui réalise le plus long vol domestique du monde

15 heures et 45 minutes de vol. La compagnie aérienne Air Tahiti Nui vient de réaliser le plus long vol domestique au monde, qui permet de suivre les mouvements des avions dans le ciel en temps réel. La raison : habituellement, les vols entre Papeete et la métropole font escale à Los Angeles, sur la côte ouest des États-Unis. Problème : le 11 mars, le président américain Donald Trump a annoncé la suspension pour 30 jours de tous les voyages depuis l'Europe vers les États-Unis afin d'endiguer l'épidémie de nouveau coronavirus.

<https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/coronavirus-air-tahiti-nui-realise-le-plus-long-vol-domestique-du-monde-6782150>

COVID-19 : Air France met tout en œuvre pour assurer le retour des ressortissants français et européens se trouvant à l'étranger

Air France travaille en lien étroit avec le Ministère des Affaires Etrangères français et les ambassades afin d'identifier les besoins de rapatriement de ressortissants français et européens et de mettre en place au plus vite des solutions de transports supplémentaires à des tarifs spécifiques.

[En savoir plus ...](#)

Economie en Martinique : le Grand Port Maritime et l'Aéroport de Martinique mettent en place leur plan de continuité d'activité

« Le personnel affecté à la réalisation des activités essentielles, la Capitainerie ainsi que le trafic des navires de marchandises et les éventuelles opérations d'urgence est maintenu sur site » a indiqué le Grand Port Maritime de Martinique dans un communiqué. Dans les autres activités, un dispositif de télétravail a été mis en place pour les collaborateurs.

Pour en savoir plus sur le plan de continuité d'activité :

https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/politique-et-enjeux/entrepreneuriat/Guide-PCA-en-cas-de-crise-majeure.pdf

<http://outremers360.com/economie/economie-en-martinique-le-grand-port-maritime-et-laeroport-de-martinique-mettent-en-place-leur-plan-de-continuite-dactivites/>

La CCISM (Polynésie Française) lance une enquête sur l'impact économique du Covid-19

La Chambre de commerce, de l'industrie, des services et des métiers (CCISM) a annoncé avoir lancé une enquête en ligne pour déterminer l'impact économique du coronavirus en Polynésie. Cette consultation est à destination des entreprises et des commerces polynésiens et a pour objectif de « recenser les difficultés » de ces acteurs économiques locaux.

https://www.tahiti-infos.com/La-CCISM-lance-une-enquete-sur-l-impact-economique-du-Covid-19_a189676.html

Covid-19 en Outre-mer : en Martinique, les distilleries entrent dans le combat sanitaire pour fabriquer du gel hydro-alcoolique

Le groupe Bernard Hayot (GHB), à travers sa distillerie de Rhum JM et ses Établissements Cléments, « a adapté son process de production de rhum pour être en mesure de fabriquer une solution hydro-alcoolique et d'en organiser le conditionnement », a annoncé le groupe dans un communiqué.

« La livraison de ce produit sera faite gratuitement au personnel de santé, de l'armée, de la gendarmerie et des pompiers », ajoute le groupe qui devrait livrer 5 000 litres dès la semaine prochaine. Selon Martinique la 1ère, la quasi-totalité des distilleries de l'île rentreront également dans le combat contre la propagation du coronavirus. Huit de ces unités fourniront, chacune, autour d'un millier de litres d'alcool à haut degré. Ce qui représente quand même un volume de près de 8 000 litres sur une production totale de 16 millions de litres par an. Par la suite, Prochimie produira les gels hydro-alcoolique à partir de ces alcools à haut degré. (outremers360)

Coronavirus : la CMA de Mayotte accompagne les artisans

La CMA propose à compter du 18 mars une permanence COVID-19 pour aider les artisans qui souhaitent des réponses adaptées à leur cas concernant la crise sanitaire en cours. Cet accueil de crise mobilise l'ensemble des conseillers économiques.

<https://www.linfokwezi.fr/coronavirus-la-cma-accompagne-les-artisans/>

BREVES

Le secteur du tourisme, autre victime collatérale du coronavirus

En l'absence de clients dans les hôtels et de croisiéristes, les commerces, les commerces, les gîtes, mais aussi les taxiteurs et les compagnies d'excursions sont quasiment aujourd'hui au chômage technique. A cela s'ajoute, bien sûr, tous les fournisseurs et prestataires indirects. Le tourisme, secteur clé de l'économie en Guadeloupe, est à l'arrêt. Les pertes vont se chiffrer à plusieurs millions d'euros.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/guadeloupe/secteur-du-tourisme-autre-victime-collaterale-du-coronavirus-814104.html>

Nouvelle-Calédonie : tous les vols internationaux à l'arrivée de Tontouta suspendus depuis vendredi à minuit

Le gouvernement a demandé à la compagnie Aircalin de suspendre tous les vols internationaux à destination de la Nouvelle-Calédonie. Selon le communiqué du gouvernement, «des dérogations exceptionnelles pourront être accordées (urgences sanitaires, sécurité, etc). Pour permettre aux non-



résidents de retourner dans leur pays, le gouvernement a demandé à la compagnie Aircalin d'organiser leur rapatriement dans les meilleures conditions et délais».

<https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/province-sud/paita/tous-vols-internationaux-arrivee-tontouta-suspendus-vendredi-minuit-814230.html>

Le Grand Port Maritime de La Réunion s'organise face à la crise du coronavirus

Si son activité est maintenue, des restrictions supplémentaires ont été édictées par la direction ce mercredi.

Lire son communiqué de presse : https://www.zinfos974.com/Le-Grand-Port-Maritime-De-La-Reunion-s-organise-face-a-la-crise-du-coronavirus_a151062.html

Tourisme : un cataclysme sans précédent à la Réunion

Privés de touristes, les hôtels ferment les uns après les autres et espèrent une timide reprise dès le mois de mai, dans le meilleur des cas.

https://www.clicanoo.re/Economie/Article/2020/03/20/Tourisme-Un-cataclysme-sans-precedent_602424

Frédéric Vienne: "pas de risque de pénurie de produits agricoles pour l'instant" à la Réunion

Frédéric Vienne, président de la Chambre d'agriculture de La Réunion, réagit aux dernières mesures prises par le gouvernement pour freiner la propagation du coronavirus. "On est à moitié rassuré", explique Frédéric Vienne, inquiet des répercussions économiques de la crise. Il appelle cependant la population à ne pas céder à la panique et ne pas stocker de denrées.

<http://www.ipreunion.com/coronavirus/reportage/2020/03/17/confinement-a-la-reunion-a-partir-de-15-heures-agriculture-pas-de-risque-de-penurie-pour-l-instant,116120.html>

Xavier Niel reprend le quotidien France-Antilles

Le tribunal de commerce de Fort-de-France a validé mardi l'offre de reprise de France-Antilles déposé par l'homme d'affaires Xavier Niel. Rendez-vous est donné aux lecteurs le 1^{er} avril. La société NJJ, holding personnelle de Xavier Niel, a proposé début Mars de reprendre les trois éditions du quotidien, et de garder 126 des 235 salariés du groupe.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/martinique/xavier-niel-reprend-quotidien-france-antilles-813246.html>

JOURNAL OFFICIEL

JO du 17.03.2020



Décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19

JO du 19.03.2020

Arrêté du 12 mars 2020 pris en application de l'article L. 1804-2 du code des transports et fixant la liste des Etats ou territoires de destination de la mobilité internationale

Avis relatif à l'extension d'un avenant aux conventions collectives des ouvriers, des employés, techniciens et agents de maîtrise (ETAM), des ingénieurs assimilés et cadres du bâtiment et des travaux publics de **La Réunion**

JO du 20.03.2020

Arrêté du 18 mars 2020 portant nomination dans l'emploi de directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de **La Réunion**

JO du 21.03.2020

Arrêté du 13 mars 2020 portant nomination au cabinet de la ministre des outre-mer ; Mme Mihaela RUSNAC est nommée conseillère, en charge de l'action sociale et du développement humain, au cabinet de la ministre des outre-mer, à compter du 17 mars 2020.

JO du 22.03.2020

Arrêté du 21 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041741558&dateTexte=&categorieLien=id>